

Une nouvelle direction d'appui

Un petit mot d'histoire...

Le débat sur les tâches-clés faisant suite au Conseil des Ministres restreint du 22 décembre 2015, a mené à la décision de rassembler, au sein d'une seule et même structure, des missions similaires effectuées jusqu'à présent par des corps et des services distincts.

La loi du 12 novembre 2017 relative aux assistants et agents de sécurisation de police et portant modification de certaines dispositions concernant la police marque le début de l'existence de la Direction de la sécurisation (DAB).

La DAB se compose d'une direction centrale et de deux réserves (générale et nucléaire). Elle est en outre constituée de 18 unités décentralisées réparties sur tout le territoire national :

- 12 arrondissements judiciaires (police des cours et tribunaux et transfèrement de détenus)
- 4 sites nucléaires
- 1 unité infrastructures critiques
- 1 unité aéroport de Bruxelles-National



Quatre grands domaines d'action

Missions générales

Sécurisation des sites nucléaires de classe 1

- Rétablir l'ordre public en cas d'incident sur les installations
- Interpeller les auteurs des incidents de sécurité et les mettre à disposition des autorités judiciaires compétentes
- Sécuriser des installations et des biens ainsi que protéger des personnes



Sécurisation des infrastructures de l'aéroport de Bruxelles-National

- Assurer des patrouilles de sécurisation
- Intervenir lors d'incidents avec les passagers
- Sécuriser les transports de valeurs



Police des cours et tribunaux et transfèrement des détenus

- Assurer la police des cours et tribunaux et la garde des détenus lors de leur comparution devant les autorités judiciaires
- Assurer le transfert et la surveillance des détenus entre les prisons
- Assurer le transfert et la surveillance des détenus entre les prisons et les cours et tribunaux
- Exécuter des mesures contraignantes
- Assurer le transfert et la surveillance des mineurs vers les institutions spécifiques, ainsi que l'exécution et la protection des transfèrements et des extractions des mineurs entre ces institutions et vers un autre lieu
- Assurer le transfert et la surveillance des internés vers les institutions privées ou les établissements de défense sociale
- Assurer l'extraction et la surveillance de détenus en vue de leur remise aux autorités étrangères et la prise en charge des détenus remis aux autorités belges
- Assurer l'extraction et la surveillance des détenus des prisons pour raisons médicales ou humanitaires



Sécurisation des infrastructures critiques

- Assurer la sécurisation de certaines ambassades
- Assurer la sécurisation d'institutions nationales, internationales et européennes ainsi qu'assurer des patrouilles de sécurisation entre celles-ci
- Assurer la sécurisation des infrastructures du SHAPE, de L'OTAN, des domaines et palais royaux



Missions secondaires

La DAB est également en charge d'escortes protocolaires et de missions ponctuelles et subsidiaires de sécurisation de dispositifs policiers.

Nouveaux grades

La création d'une nouvelle fonction entraîne la création d'un nouveau grade : celui d'agent de sécurisation de police (BAGP).

Il est à noter que deux grades supplémentaires ont été créés en voie d'extinction, pour permettre l'intégration des membres du personnel d'autres institutions (Corps de sécurité du SPF Justice, Brussels Airport Company, certains membres de la Défense): assistant de sécurisation de police (BASP) et coordonnateur de sécurisation de police (BCSP).

Travailler à DAB c'est...

Une philosophie empreinte de valeurs

- Professionnalisme
- Rigueur
- Orientation client
- Orientation solution
- Fonctionnement intégré

Ce que vous pouvez attendre de nous

« Une gestion humaine des ressources »

La DAB a pour objectif et priorité d'offrir un service de qualité tant au niveau de son personnel qu'au niveau des citoyens, partenaires et clients. L'être humain est au centre de sa vision, tant en interne, c'est-à-dire vis-à-vis des collaborateurs (le management humain des ressources et non le management des ressources humaines étant un levier de performance et de bien-être), qu'en externe, c'est-à-dire vis-à-vis du public, des citoyens, des partenaires.

Ce que nous attendons de vous

Travailler à la DAB, c'est porter une attention particulière aux valeurs prônées par la Police Fédérale mais surtout à l'intégrité et au respect.

Intéressé(e) ?

www.policefederale.be



Direction de la sécurisation

Entité de la Police Fédérale



Police Fédérale